

**Bureau du 20 juin 2005**

**Décision n° B-2005-3343**

commune (s) : Lyon

objet : **Tunnel sous la Croix-Rousse - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation lourde - Approbation d'un dossier de consultation des prestataires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un dossier de consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage relative au tunnel sous la Croix-Rousse.

Le tunnel routier sous la Croix-Rousse à Lyon est un ouvrage monotube bidirectionnel à 2 x 2 voies de circulation, mis en service au début des années 50 et dont les maintenances et rénovations se poursuivent régulièrement pour permettre à un trafic très important (environ 60 000 véhicules par jour) de s'écouler dans des conditions de sécurité adaptées.

Des travaux d'urgence de réparation et sécurisation de l'ouvrage, portant notamment sur des réparations de génie civil, sur le remplacement de la conduite incendie et sur le renforcement de la protection au feu des câbles haute tension sont entrepris depuis plusieurs mois afin de limiter le risque incendie.

La rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse consiste à réaliser les travaux nécessaires en vue de sa mise en conformité avec la circulaire Mont Blanc de 2000. Au préalable, il est nécessaire de disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du projet, du programme, du planning et pour la gestion financière et juridique. Dans tous ces domaines, il s'agit d'apporter au maître d'ouvrage des appuis pour la conduite et la maîtrise de ce projet.

Pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse, le marché pourrait être un marché à bons de commande conclu par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1° du code des marchés publics.

Ce marché serait attribué pour une durée ferme de quatre ans, avec un montant compris entre un minimum de 600 000 € et un maximum de 1 800 000 € HT.

La note d'information d'autorisation de programme complémentaire est inscrite à la séance du pôle politique des déplacements du 13 juin 2005 ;

Vu ledit dossier de consultation des prestataires ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des prestataires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

**2° - Ces prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1° du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - L'opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme - opération n° 0651 - par délibérations n° 2002-0904 du 16 décembre 2002 et n° 2004-2194 du 18 octobre 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,